

PASS' RÉGION 2020/2021



Le Pass'Région accompagne les lycéens tout au long de leur scolarité.

C'est une **carte gratuite** chargée d'avantages pour les jeunes. (Voir au dos)

Elle est **INDISPENSABLE** pour obtenir **la gratuité** des manuels scolaires.

C'est **l'établissement qui vous accueille** à la rentrée qui valide votre demande de carte ou la recharge.

- ❖ **Pour les nouveaux entrant dans le dispositif** : commandez gratuitement votre carte Pass'Région 2020/2021 sur le site internet <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/106-pass-region.htm> rubrique « commande ». Vous pouvez le faire sur un ordinateur ou à partir de votre téléphone portable à la même adresse en téléchargeant l'application.
- ❖ **Si vous aviez déjà un Pass'Région en 2019/2020 au nom du lycée Saint JOSEPH** : Vous n'avez aucune démarche à faire dans ce cas, il sera revalidé automatiquement par l'établissement après le 15 juillet 2020. Vous devez simplement conserver ce Pass pour l'année scolaire 2020/2021, aucune autre carte ne vous sera délivrée.
- ❖ **Si vous aviez déjà le Pass'Région en 2019/2020 au nom d'un autre établissement que le lycée Saint Joseph**
Vous n'avez rien à faire. Vous allez recevoir une nouvelle carte portant le nom du Lycée Saint Joseph à la même adresse que votre ancienne carte.

❖ **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES 1^{ère} COMMANDE :**

- Donnez une **adresse mail valide** que vous consultez régulièrement. En cas de problème, la Région utilisera ce mail pour vous communiquer tout incident.
- Prévoir **une photo** de votre visage de **taille < à 2 Mo** type photo d'identité au format PNG, JPEG, JPG (fichier, scan, webcam).
- Votre décision d'orientation doit être définitive (Avis favorable du conseil de classe, commission d'Appel OK)
- Le choix de votre établissement doit être définitif : le nom de l'établissement apparaîtra sur la carte.

Attention : un Pass'Région libellé au nom d'un établissement dans lequel vous n'êtes pas scolarisé est invalide ⇒ vous ne pourrez donc pas obtenir vos manuels.

Important

- Ne demandez pas l'envoi de votre Pass'Région dans l'établissement au risque qu'il se perde.
- N'attendez pas septembre pour le commander. Délai d'envoi plus long.
- Si votre inscription est incomplète ou votre photo non conforme, la carte n'est pas créée.
- Vous devez signaler sur le site de la Région toute carte perdue, cassée, volée. Elle sera recrée (Frais de 5 euros pris sur vos avantages)

Pour toute question au sujet de votre commande, merci de contacter Mme ROULLIER Sandrine à cdi@stjothonon.org

Avantages PASS Région

❖ MANUELS SCOLAIRES

- Prêt gratuit des livres sur présentation du Pass'Région valide
- Jeune en situation de handicap : un 2^{ème} jeu de livre gratuit (*)

❖ CULTURE

- 5 places de cinéma (1€ de participation par entrée)
- 30€ pour un spectacle
- 15€ pour un livre « loisir »
- Musées et sites culturels : gratuité de l'entrée, des conférences, des visites guidées... (*)
- Musique et jeux vidéo gratuits sur la plateforme *DIVERCITIES* (*)

❖ SPORT

- 30€ sur une licence sportive
- Avantage doublé pour les filles licenciées dans un club de Self défense et les jeunes en situation de handicap (*)

❖ SANTE

- 60€ pour financer une formation PSC1 (*)
- Coupons dépistage/prévention : 1 consultation gratuite et anonyme chez un médecin/sage-femme.

❖ BONS PLANS

- Toute l'année des offres exclusives sont proposées par la Région : concerts, réductions, évènement sportifs, avant-premières...

❖ PERMIS DE CONDUIRE B et BAFA

- Une somme forfaitaire est offerte par la Région pour les jeunes qui effectuent une mission d'engagement volontaire, inclus JSP et Cadets gendarmerie (*)

Avantages Pass' 2019/20

Pour les lycéens porteurs du Pass'Région 2019/2020, vos avantages sont prolongés jusqu'au 14 juillet 2020.

Consulter le solde de vos avantages depuis votre espace en ligne :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/ARA/Forms/Beneficiaire/Default.aspx>

- L'identifiant : **le n° de dossier** (envoyé par mail lors de la 1^{er} demande)
- Votre **Mot de passe** (1^{er} connexion = votre date de naissance : jjmmaaaa)

(*) Voir conditions sur le site de la Région : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>